



Décision de télécom CRTC 2005-56

Ottawa, le 22 septembre 2005

Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion - Point de consensus

Référence : 8621-C12-01/00

Rapport de consensus présenté au Comité directeur du CDCI

1. Le groupe de travail Réseau (GTR) du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a présenté un rapport de consensus au Comité directeur (CD) du CDCI.
2. Le 12 août 2005, le CD a approuvé le rapport intitulé *Traduction de l'appellation globale dans un environnement de TNL à prévention de bouclage ou de routage circulaire des messages*, du 21 juin 2005 (NTRE033). Dans ce rapport, le GTR est arrivé à un consensus sur la procédure à suivre pour prévenir le bouclage des messages de signalisation résultant de mises à jour non synchronisées aux nœuds de traduction de l'appellation globale qui assurent la transférabilité des numéros.
3. Le rapport de consensus a été transmis au Conseil pour fins d'examen et peut être consulté sur son site Web.
4. Le Conseil a examiné le rapport susmentionné et il l'**approuve**.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>